

**Télévision et Démocratie : Une réflexion
sur les enjeux du numérique.**

Par : Pr. Abdesselam BENZAOUI
Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de
Journalisme et des Sciences de l'Information

Mots clés: Nouvelles technologies, télévision, société de l'information, numérique, cyber espace, démocratie.

ملخص

شهد الإعلام منذ ظهوره مراحل عديدة من التطور والتجديد إلى أن وصل أخيرا إلى المرحلة التي أصبح يعتمد فيها على التكنولوجيا الرقمية، حيث لا يزال مجال التطوير مفتوحا على مصراعيه مما أدى إلى تعاظم أشكال وأساليب التنافس في مجال الإعلام، بدءا من التحكم في صناعة الوسائل و مروراً بأشكال وطرق العرض و وصولاً إلى إعداد المضامين في ظل السرعة الفائقة التي تتميز بها التكنولوجيا الرقمية و قدرتها الهائلة على فتح القنوات بين وسائل الاتصال المختلفة و ربطها ببعضه البعض كما أشار إليه منذ سنوات عالم الاجتماع الكندي "مارشال ماكلوهان" عندما قال: "إن بعض أشكال الإعلام الجديد سوف تنجم عن تكامل و اندماج الوسائل المختلفة للحصول على المعلومات من مصادر متعددة و متباينة". كل وسائل الإعلام سارعت للاستفادة من مزايا التكنولوجيا الرقمية و في مقدمتها التلفزيون الذي زادت أهميته، حيث أن إدخال الرقمنة عليه سمح بفتح أبواب مجتمع المعلومات على الجمهور العريض، كما ساهم في تحسين نوعية الصوت و الصورة بالإضافة إلى تغييرات في أنماط المشاهدة و التعرض كما و كيفاً و جعل المشاهد السلبي مشاهدا نشيطا يتفاعل مع المحتوى الذي يتعرض له. حتى التلفزيون العمومي الذي لا يهدف للربح مثل التلفزيون التجاري عليه أن يتكيف مع ما يعرضه لتلبية بوتيرة جديدة الطموحات الاجتماعية و الثقافية لكل الجمهور و كذا تدعيم الإنتاج الوطني، الجهوي و المحلي .

سارعت العديد من دول العلم و على رأسها الدول المتقدمة في ولوج عالم الرقمنة بتوظيف تقنياته في تطوير مختلف نظم البث سواء بالنسبة للإذاعة أو التلفزيون (الانتقال من نظام البث التماثلي إلى نظام البث الرقمي) لما تتيحه هذه التقنيات الجديدة من سرعة و دقة و اقتصاد في الإمكانيات المادية و وفرة في المعلومات تتخطى الحدود الجغرافية ما أوصلها إلى بناء مجتمع للمعلومات متناسق و متوازن عكس دول الجنوب المتخلفة معلوماتيا حيث لا تزال الفجوة الرقمية تتسع بين الطرفين.

التكنولوجيا الرقمية أدت كذلك إلى تغييرات في بنية العملية الاتصالية، حيث تحول المتلقي إلى مرسل و مصدر للمادة الإعلامية، إذ خلقت مواقع التواصل الاجتماعي فضاء جديدا للتعبير و رفعت من نسبة الحرية و الديمقراطية و أتاحت التدفق الحر للمعلومات كما أدت إلى تبادل الأدوار بين الشارع و السلطة، فقد كان الشارع دائما يأخذ دور المستقبل و المتلقي بينما بقيت السلطة تمسك بدور المرسل المؤثر في صناعة الخطاب الإعلامي، هذا التأثير الجديد لشبكات التواصل الاجتماعي على المتلقي و على وسائل الإعلام التقليدية أرغمها على إعادة النظر في أدائها و سياستها و توجهاتها و تعاطيها مع المعلومات .

▪ **Introduction**

« Dans cette environnement conditionné par la convergence des technologies de communication se pose la question de l'impact social des Nouvelles Technologies de l'information, qui s'inscrivent dans une double logique contradictoire de globalisation et d'exclusion. La télévision, média radiodiffusé accessible à tous et non pas aux seuls foyers connectés aux réseaux d'information électroniques, doit contribuer à faire de la société de l'information une société d'intégration et non d'exclusion. La télévision numérique qui va remplacer la télévision analogique, limitée aux dimensions nationales du fait de contraintes techniques, offre une formidable opportunité de dialogue et d'échange par la multiplication d'offres locales, régionales, nationales et transnationales. »

DIBIE Jean Noël, La Télévision un pont virtuel sur la Méditerranée entre les peuples et les cultures.

Appelée aussi télévision du futur, la télévision numérique terrestre (TNT), devrait offrir aux téléspectateurs davantage de programmes et donc de chaînes (6 programmes sur un même canal) et plus de mobilité (télévision accessible via téléphone portable) ainsi que l'accès à de nouveaux services. Concrètement, la réception de ce nouveau mode de diffusion des programmes nécessite que les ménages soient équipés d'une antenne UHF, d'un câble d'antenne et d'un récepteur TNT. Le principe est simple : il consiste à offrir un bouquet de chaînes multiplexées sur un même support codifié. Le signal sortant est décrypté via le récepteur. La technologie TNT coûte moins cher que l'analogique. En même temps, elle offre une meilleure qualité de l'image et du son que le satellitaire et l'analogique. La qualité audiovisuelle réside dans le fait qu'il y ait moins de déperdition du signal grâce à la technologie terrestre numérisée.

«Le gouvernement est en train d'élaborer un dossier complet pour redéfinir le paysage télévisuel national avec pour objectif un plus grand intérêt pour la culture nationale amazighe, la jeunesse et les nouvelles connaissances, le tout dans le cadre de la réalisation de ce qui est communément appelé la télévision numérique terrestre.» (1) La phrase est du président de la République algérienne, Abdelaziz Bouteflika, contenue dans un message adressé aux participants à l'assemblée générale de l'Union des radios et télévisions des Etats arabes (ASBU).

Cependant, l'Algérie accuse un retard injustifié dans le domaine de l'audiovisuel. Si, au niveau des télécommunications, le numérique a fait déjà sa percée dans les autoroutes à fibre optique, en revanche, dans l'audiovisuel, la démarche est, certes, graduelle mais loin d'atteindre le niveau requis.

1- Les défis du numérique.

- L'enjeu de la télévision numérique est un « défi à relever, que nous devons aborder de manière offensive, et ensemble, en utilisant ce partenariat pour faire en sorte que cet

environnement numérique promeuve la diversité culturelle et ne soit pas un facteur de standardisation supplémentaire dans ce secteur. » (2)

- La majorité des Etats développés ayant déjà programmé le basculement vert le tout numérique, l'évolution numérique des technologies de communication combinée à la généralisation d'une économie privilégiant l'approche concurrentielle du marché va influencer tous les comportements économiques, sociaux et culturels. Inscrites dans une logique de globalisation, les nouvelles technologies* pourraient imposer une organisation sociale dominante, celle du village global de Mc Luhan. Encore accessibles aux seuls érudits, elles peuvent introduire de nouvelles exclusions et créer d'énormes disparités
- La baisse des coûts de reproduction et de diffusion, la compression numérique, la démocratisation des techniques de production provoquent un enrichissement inédit de l'offre globale de contenus accessibles sur les réseaux numériques. Ce que le numérique vient bouleverser, ce n'est pas tant l'amont de la filière, la production, qu'une grande partie de la diffusion. Des centaines de chaînes de télévisions, des milliers de sites web peuvent exister et diffuser toujours des contenus similaires. De nouvelles pratiques d'accès gratuit aux contenus numériques, dans le respect ou non de la propriété intellectuelle se développent.
- La numérisation accroît la concentration économique. Elle renforce la position des entreprises qui ont la possibilité d'investir massivement dans de nouveaux canaux et de les alimenter en contenus. Et les fonctions de recherche et d'exposition des contenus deviennent essentielles pour guider le consommateur dans l'abondance de l'offre disponible. « Les portails, les fournisseurs d'accès, les guides électroniques de programmes ou les moteurs de recherche opposant des acteurs comme Microsoft, Yahoo ou Google, deviennent de puissants gatekeepers de la distribution numérique. » (4) Le lien avec l'utilisateur, le contrôle d'accès et la protection des contenus sont l'objet d'une vive compétition entre les industries de l'électronique grand public et du logiciel. Ces nouveaux intermédiaires qui se substituent aux distributeurs classiques du monde analogique favorisent la concentration en raison de l'importance des investissements requis.
- En permettant des économies d'échelle au niveau de la diffusion, le numérique favorise la présence grandissante d'acteurs extérieurs. Dans les années quatre vingt, des entreprises parfaitement étrangères aux industries culturelles et des médias comme General Electric, la Lyonnaise des eaux devenue Vivendi ou Lagardère, ont massivement investi le secteur. Ce sont aujourd'hui les industries du numérique qui dominent un vaste ensemble celui de la communication numérique. C'est à partir du lancement du compact disk (CD), au début des années quatre vingt, que les consommateurs ont appris à se familiariser avec l'intrusion du numérique dans les industries culturelles. Cette phase est l'un des éléments les plus visibles d'une mutation profonde, celle de l'universalisation des techniques numérique, c'est-à-dire le codage de l'information sur une base binaire.*

- La jonction entre les industries de contenus et les industries transnationales des techniques numériques provoque des changements d'une grande ampleur. « Dans ce nouvel ensemble de la communication numérique, à l'échelle mondiale, les industries culturelles au sens large (télévision, presse écrite, radio, édition de livres, cinéma, disques, jeux vidéos, sites web de contenus) pèsent quatre fois moins que les industries techniques (chiffre d'affaire de 767 milliards de dollars contre 2790). » (5)
- La convergence numérique se met en place. L'accès au débit peut se faire à la fois par le fil de cuivre avec l'ADSL (Asymetrical Digital Subscriber Line), le câble, le satellite ou le téléphone mobile de troisième génération. « La convergence prend ainsi la forme non d'une fusion des marchés et des métiers mais celle d'une plate forme haut débit raccordant des terminaux hétérogènes à des services diversifiés. Les divers acteurs de l'informatique, des télécoms, de l'électronique grand public et des contenus seront désormais obligés de passer par elle. » (6) Le numérique place ainsi les industries de contenus dans une situation d'interdépendance stratégique inédite avec les industries techniques. « Les instances de normalisation des techniques de production, de diffusion, d'accès, de contrôle de la reproductibilité sont d'ores et déjà des acteurs majeurs des décisions concernant l'avenir de la diversité culturelle...Le centre de gravité de la création marchande des industries culturelles se déplacera au profit des acteurs internationaux qui maîtriseront un marché toujours plus coûteux de l'accès et de la visibilité des produits. » (7)
- Le développement de la radio numérique au format DAB (Digital Audio broadcasting) et celui de la télévision sur Internet (ADSL) et sur mobiles, ont poussé les sociétés de télévision à créer des sociétés de développement et des services rédactionnels dédiés. C'est le cas de e-TF1, filiale du groupe TF1 SA, qui produit et commercialise des contenus et des services destinés à la diffusion sur Internet et sur mobiles (WAP, PDA...). La filiale rentabilise les archives du groupe et indexe quotidiennement les deux journaux télévisés de la première chaîne. Les sujets de news sont ainsi consultables par séquence ou entièrement et en texte intégral. Ces produits ont augmenté de 20% la consultation du site de la chaîne. Le développement du projet permet la disponibilité du télé-achat, la couverture des sports et les jeux télévisés interactifs. Même projet éditorial chez le groupe France télévision avec la filiale France Télévisions Interactive (FTVI) qui s'occupe des sites Internet des chaînes du groupe. Outre un contenu rédactionnel original, FTVI met en ligne de 200 vidéos par jour extraites des programmes de France 2 et France 3.
- Le métier de journaliste connaît lui aussi des bouleversements à toutes les étapes de l'information. Bouleversements au niveau des équipements, des personnels et compétences nécessaires, du processus et des étapes nécessaires à la fabrication des produits et à leur diffusion. Bouleversement également au niveau de l'accès aux sources grâce, surtout, à Internet. Les progrès technologiques ont permis de réduire la taille et d'augmenter l'intégration et les performances des outils servant à la couverture des événements. La tendance à l'intégration et à la miniaturisation n'en finit pas d'apporter ses lots de performances.
- L'équipe de tournage est, parfois, réduite à sa plus simple expression : un journaliste reporter d'images (JRI) ! Il filme, monte et commente lui-même ses images. Il peut,

avec l'aide d'un complice, transporter une valise SNG (Satellite News Gathering) de transmission par satellite qui lui permet de diffuser en direct à partir des lieux où se déroule l'évènement. C'est cette même valise SNG qui a permis à Peter Arnett de couvrir, presque en exclusivité à partir du toit de l'hôtel Rachid, les images de Bagdad sous les bombes de la première guerre du Golfe, en janvier 1991. La caméra télé est désormais munie d'un disque optique de plus de 20 Go ou d'une carte mémoire et enregistre, au format XMF (Exchange Material Format). Ce qui permet l'exploitation de ces données pour le commentaire des images et pour leur traitement documentaire.

- La couverture radio a connu les mêmes bouleversements. Pour réaliser un travail en direct ou des enregistrements sur le terrain, on avait besoin d'une voiture de reportage et d'une liaison téléphonique de haute qualité. Puis vint le Nagra qui induira une véritable révolution. Fiabilité, robustesse, le magnétophone Nagra continue encore à régner en maître dans les radios du Sud. Mais quel poids, plus de 7 kg en fait un outil encombrant. Le poids et la taille du Nagra numérique ARES-M (« M », pour miniature) n'ont plus rien à voir avec ceux de l'ancêtre. A peine 150 grammes avec une mémoire flash interne de 1 Go, un soft éditeur et une interface USB (Universal Serial Bus). Aujourd'hui, un petit enregistreur numérique, pas plus grand qu'un lecteur MP3 donne, avec un micro extérieur, un son de qualité CD et est directement branché sur le PC sur lequel, désormais, le montage se fait.
- La régie audio, ou console, devient numérique. L'enregistrement devient numérique. Le montage aussi. L'archivage, enfin. La radio s'irrigue d'un réseau interne (Intranet) qui permet le partage des ressources et l'accès aux archives sonores. Les appareils de reportage se miniaturisent et le Nagra passe au numérique. L'audio n'est plus qu'un fichier binaire que l'on peut mettre sur un serveur, télécharger sur son PC avant de l'envoyer PAD (Prêt A Diffuser) sur une station de diffusion qui est un ordinateur doté d'un disque dur rapide et de grande capacité.
- Toute la chaîne de production passe progressivement de l'ère analogique à l'ère numérique, du tournage à la diffusion en passant par le montage et la post-prod (postproduction). Cette dernière étape prend de plus en plus d'importance par rapport à l'étape du tournage sur le terrain. Montage virtuel, trucages, effets spéciaux, personnages et décors virtuels servent l'évasion et le rêve et font vendre les programmes.
- Le montage numérique, appelé virtuel parce qu'il ne touche jamais à l'original (non destructif) se contente de donner des ordres de montage (Edit List) et de travailler au milieu d'une séquence comme sur du film ou en vidéo sans toucher aux séquences originales en agissant sur plusieurs versions en même temps.
- Les techniques numériques ont bouleversé la chaîne du montage et redistribué les rôles tout au long des différentes étapes de la post-production (audio, vidéo et cinéma). Les outils ont rapidement évolué vers des versions logicielles capables de tourner sur des PC, à configuration musclée, et nettement moins chères que leurs aînés.
- La diffusion terrestre est également passée au numérique depuis les années 2000 avec les premières émissions du genre en Angleterre. La Télévision numérique terrestre (TNT) permet, par la compression numérique également, de décongestionner le spectre

des fréquences et d'offrir, ainsi, de nouvelles possibilités de diffusion pour de nouvelles chaînes et de nouveaux programmes.

- Les professionnels de la télévision préparent déjà le tournant du numérique et de la Haute définition (HD). La profession se trouve à une étape charnière où il faut absolument acquérir de nouveaux équipements pour suivre l'évolution de la technologie. Mais dans quelle voie s'engager ? Quels standards et quels formats adopter ? Comment ne pas obérer l'avenir ? Faut-il ménager une étape transitoire où il faut rechercher la compatibilité avec les équipements des anciennes générations ? Faut-il s'équiper pour la HD, même avant de diffuser dans ce standard, ou se contenter du format Standard classique (SD)?

2- *La problématique de la Télévision Numérique.*

- L'accélération des mouvements de concentration au sein de quelques grands groupes industriels menace le pluralisme de la production et de la distribution des produits audiovisuels. L'abolition des barrières commerciales et les pratiques de l'économie de marché accentuent les déséquilibres existants. « A l'ère numérique, la démocratie audiovisuelle ne peut se satisfaire de la logique commerciale, c'est pourquoi, nombre d'Etats européens ont déjà affirmé leur volonté de ne pas inscrire la Télévision Numérique de Terre dans cette seule logique, en organisant la répartition des fréquences numériques entre opérateurs de service en clair et opérateur de services cryptés à péage. » (8) Ces choix reposent sur deux postulats :
 - La TNT ne vient pas concurrencer la télévision analogique hertzienne, qu'elle est appelée à remplacer à l'issue d'une période de transition
 - La TNT doit permettre d'offrir au public une offre élargie de programmes en clair, hors des circuits commerciaux.
- L'évolution de la TNT doit s'inscrire dans une logique de service public et remplacer à terme la télévision analogique, non comme un nouveau média, mais « comme un nouveau moyen de diffusion offrant, du fait de ses caractéristiques techniques, une supériorité incontestable sur la télévision analogique terrestre. » (9)
- La Télévision numérique terrestre serait, en fait, un plus technologique. Elle permettrait la diffusion de plus de programmes intégrant la qualité de l'image et du son numérique, utilisant moins de puissance et de fréquence et le développement de l'interactivité.* Le téléspectateur pourrait établir un lien direct avec le diffuseur et se raccorder aux réseaux internet et à des périphériques informatiques.
- Si dans les pays de la rive nord, l'avenir de la TNT reste conditionné par les choix industriels qui seront faits, dans la rive sud la problématique va au-delà de la logique marchande. Alors que la télévision commerciale privilégie les consommateurs, conformément à son objectif de profits, la télévision de service public se doit d'être fédératrice, de proximité et pour tous les publics.
- Dans sa définition de service public de la radio diffusion, la commission européenne, dans sa communication du 17 octobre 2001, a inclus les nouveaux moyens

technologiques et les nouveaux services de la société de l'information. C'est à la télévision de service public qu'il revient de satisfaire trois conditions essentielles pour assurer démocratiquement la mutation numérique :

- Le maintien d'une offre en clair accessible à tous.
 - Le pluralisme de l'offre audiovisuelle.
 - La continuité du service public.
- Le maintien d'une offre en clair reste pour les chaînes publiques le vecteur privilégié des échanges culturels. Il est alors indispensable que les pouvoirs publics procèdent à l'adaptation des dispositifs juridiques et techniques encadrant les activités audiovisuelles aux nouvelles réalités de la télévision numérique. Pour permettre aux chaînes de service public d'élargir leur zone de diffusion en clair et d'avoir accès aux bouquets commerciaux, les opérateurs pourraient être tenus de reprendre et d'inclure dans leurs guides de programmes les chaînes en clair ou, à titre transitoire, généraliser les accords de simulcrypt.* En provoquant un enrichissement sans précédent de l'offre globale, le numérique crée une concentration inédite des pouvoirs de contrôle d'accès.
 - Des pouvoirs publics opérateurs au les pouvoirs publics régulateurs.
 - Le problème posé est lié au profond changement du contexte où opère le service public depuis qu'il est passé d'une situation de monopole à une situation de concurrence où, non seulement il n'est plus seul, mais il se trouve placé face à des chaînes commerciales en position dominante. Dans ces conditions, pourquoi maintenir un service public ? Est-il appelé à disparaître ?
 - L'abondance que permet le numérique vient menacer toutes les chaînes généralistes et même si l'érosion qu'elles subissent aux Etats Unis n'est pas forcément la même en Méditerranée et surtout dans les pays de la rive sud, on ne peut imaginer qu'elles échapperont à l'effritement de leur audience et comme toutes les chaînes du service public sont généralistes, elles seront touchées pareillement. Leurs moyens financiers étant limités, elles n'ont pas la possibilité d'investir aussi facilement dans des chaînes thématiques que le secteur privé.
 - Aujourd'hui dans la plupart des pays européens, c'est une chaîne commerciale qui est en tête de la course à l'audience : TF1 en France, RTL+ en Allemagne, ITV en Grande Bretagne, canal 5 en Italie. C'est une évolution normale, l'audience a moins augmenté que le nombre des chaînes. Le véritable changement vient du passage d'une situation caractérisée par un faible nombre de canaux à une situation où ce nombre devient, en fait, illimité.
 - Face à cette évolution, le service public a malgré tout des atouts : il répond à des besoins que le secteur privé ne peut pas satisfaire, il doit favoriser et orienter celui-ci vers la qualité, en respectant les contraintes que lui imposent les objectifs d'intérêt national. Il répond à une série de besoins culturels, éducatifs et sociaux. En matière d'information, le service public est seul à pouvoir atteindre un degré d'approfondissement dans le traitement de l'actualité.

- Nous faisons notre la définition que donne Tony Mason* du service public. « Notre définition a toujours été exactement ce que les mots veulent dire : servir le public plutôt que le gouvernement, ou des actionnaires de chaînes commerciales, en lui offrant tout ce que la radio et la télévision sont particulièrement bien à même de lui offrir en matière de programmes : informer, enseigner et divertir. Le service public consiste aussi à servir tout le public sans tracer de frontières arbitraires entre majorité et minorité, en acceptant le fait que nous faisons tous partie, occasionnellement, d'une minorité. Cela signifie qu'il ne faut pas seulement concevoir les programmes eux-mêmes dans ce sens, mais toute la programmation de chaque canal, en l'agencant dans l'intérêt des téléspectateurs, et non pas dans l'intérêt des sondages. Le service public doit être synonyme de qualité et de service universel en termes de professionnalisme, d'intégrité morale, de respect public. Et dans un monde de plus en plus concurrentiel et de moins en moins régulé qui, sinon le service public, prendra la responsabilité de maintenir ces normes à leur plus haut niveau dans l'intérêt des auditeurs et des téléspectateurs. » (10)
- En définitive, le service public a un rôle : celui de répondre à la demande que les chaînes commerciales, prisonnières de la logique et de la contrainte du rendement publicitaire, ne satisfont pas. Quand la télévision du secteur public soigne la qualité de ses émissions, innove, elle ne marque pas seulement sa différence, elle contribue à situer la compétition à un plus haut niveau de qualité.
- Alors que sur TF1 le millionnaire ou la roue de la fortune sont des jeux de hasard et d'argent, tous les jeux de France Télévision font appel à une part de connaissances et de réflexion. Questions pour un champion fait entre 30 et 40 % de part de marché selon les jours. Et s'il n'y avait pas France Télévision, on ne verrait jamais de compétition de basketball, d'athlétisme, d'escrime, de gymnastique, de judo ou de handball sur les écrans de la télévision hertzienne française. France 2 et France 3 couvrent plus de 20 disciplines alors que TF1 concentre 97 % de son temps de diffusion sur les sports les plus populaires : football, boxe, sports mécaniques.
- Au niveau de la programmation des films, par la variété des thèmes et la richesse du contenu culturel et social, la fiction diffusée par France télévision est nettement plus riche que celle diffusée par les chaînes privées. TF1 retient systématiquement les succès du box office alors que le secteur public a le souci de varier les genres, les origines, et de donner aussi une seconde chance à des films qui n'ont pas eu un grand succès en salle.
- Sous la pression de la concurrence, les émissions d'information des chaînes commerciales tendent à se rapprocher de la presse populaire, en donnant plus de place aux histoires personnelles, aux affaires criminelles, au détriment de l'actualité et des informations générales sérieuses. Certes ce type de programme répond légitimement à une demande du public, mais si cette tendance devait s'affirmer, il reviendrait de plus en plus aux chaînes publiques d'informer le public pour lui permettre de débattre de questions plus importantes, même si elles sont moins captivantes.
- Les chaînes privées sont naturellement portées à acheter sur le marché international les bonnes productions les moins chères, cela les emmène à acheter américain. Le rôle de la télévision du service public est de compenser ce déséquilibre en privilégiant et

encourageant la production nationale et en développant les coproductions avec les pays voisins. Il est indéniable que le rôle des Etats, à travers leurs politiques culturelles, constitue un levier significatif pour assurer la diversité de la production audiovisuelle. La diversité revendiquée et produite par le marché n'obéit qu'à des impératifs de rentabilité. Il est important pour un pays de pouvoir créer et diffuser ses productions culturelles comme des projections de son existence et son image. « On pourrait même soutenir que la mondialisation renforce cet impératif pour ceux qui veulent exister dans la sphère médiatique globalisée : les productions portent la marque de l'environnement dans lequel elles ont été conçues. » (11)

- Le numérique ne concerne pas seulement la bataille des normes techniques, la compatibilité et la maîtrise du téléchargement. Au cœur de ce grand bouleversement, les contenus représentent un enjeu critique dans cette bataille planétaire dont le caractère culturel comme la portée stratégique deviennent évidents. Le pluralisme culturel est la réponse politique au fait de la diversité, non seulement dans les politiques nationales mais surtout à l'échelon extranational.
- Le secteur public doit avoir une fonction pionnière en matière de nouvelles technologies, interactivité, numérisation, images virtuelles, haute définition. L'attentisme est dangereux car les grands groupes internationaux pourraient s'assurer sur certains créneaux, des positions qu'il sera impossible de reprendre.
- Au bout du compte, tout se jouera en fonction de ce que nous tous, gouvernés et gouvernants, voulons faire des médias. Nous pensons que dans les années qui viennent les services différenciés que la télévision publique offre continueront à répondre à une demande qui ne peut être satisfaite autrement. A moins que le numérique bouleverse complètement toute l'économie audiovisuelle, le marché présenterait des lacunes s'il ne comportait pas de service public bénéficiant de crédits affectés. Mais nous n'osons pas voir au-delà de cet horizon. Nous vivons peut-être alors dans des univers individuels de réalité virtuelle, sans plus nous soucier des contingences du monde réel et de ses services publics.
- La télévision, dans la plupart des pays, à l'exception notable des Etats Unis, a longtemps été un secteur où l'implication des pouvoirs publics était particulièrement forte. Ce degré d'implication s'expliquait par :
 - Une raison technique : la rareté des fréquences hertziennes qui, dans de nombreux cas, a conduit à l'existence d'un monopole d'Etat.
 - Une raison politique : la télévision est très vite apparue comme un instrument de communication déterminant pour les gouvernants.
- Cet héritage historique, partiellement entamé par la multiplication des télévisions commerciales est en passe de connaître un nouveau bouleversement avec l'arrivée de nouvelles technologies telle que la compression numérique. Tant que les chaînes de télévision se développaient dans un cadre national, les pouvoirs publics disposaient de moyens permettant d'autoriser, de réglementer et d'organiser. Avec la multiplication de chaînes transmises par diffusion directe à partir de satellites, qui ont un caractère véritablement international, l'avancée de la technologie démode les réglementations

existantes. Quelles sont alors les responsabilités nouvelles des pouvoirs publics dans cette évolution ?

- Dans la plupart des pays, l'Etat avait le double rôle de fixer les règles et de gérer la télévision. La déréglementation avec l'instauration d'un régime de concurrence par l'apparition des télévisions privées sous des formes diverses a modifié le rapport des forces. L'Etat n'est plus qu'un opérateur parmi d'autres. Ce mouvement est le résultat de l'évolution technique qui met fin à la rareté des moyens de diffusion et ouvre des possibilités d'émissions plus nombreuses et plus diverses. Le cadre d'action lui-même a changé, il n'est plus national mais mondial.
- La communication multimédia crée des problèmes juridiques nouveaux en juxtaposant parfois de façon contradictoire, des règles propres à des médias longtemps séparés. L'Etat législateur doit ainsi réaliser un important travail d'harmonisation juridique. D'autre part, l'internationalisation des systèmes comme des productions crée des menaces culturelles qui justifient une forme renouvelée de responsabilité de l'Etat. La communication numérique et multimédia rend à la fois plus difficile, mais aussi plus nécessaire le rôle de l'Etat régulateur dans un monde audiovisuel plus diversifié et en évolution constante.
- L'Etat a dès lors trois responsabilités fondamentales :
 - La responsabilité est d'ordre économique et vise à assurer une concurrence harmonieuse entre les différents opérateurs et à faire respecter le pluralisme. La notion de position dominante peut s'apprécier n'a pas la même signification par rapport au marché national ou méditerranée par exemple, ou au marché mondial dominé par les multimédias géants en cours de développement.
 - La seconde responsabilité est celle des contenus, pour encourager la production audiovisuelle et limiter et limiter les excès en terme de violence individuelle ou sociale, ou en termes de mœurs par exemple.
 - La troisième responsabilité concerne la protection de l'identité culturelle de la communauté nationale. Certaines productions, en dominant le marché international sont perçus comme une menace contre la culture et l'identité de chaque audience et provoquent des réactions de défense.
- Les récents débats sur le chapitre culturel de l'OMC et les discussions sur les directives de l'union européenne montrent la difficulté de l'application concrète du principe de l'identité culturelle dont la traduction pratique oscille entre un protectionnisme stérile et illusoire et un libre échangeisme parfois naïf et suicidaire.
- La réponse législative et réglementaire devenant insuffisante face à cette réalité trop rapidement évolutive, l'idée d'une approche plus souple qui permet à une autorité publique indépendante du politique à l'image de la FCC aux Etats Unis, le CRTC au Canada, L'IBC et le Conseil des gouverneurs en Grande Bretagne et à un degré moindre Le CSA en France, de suivre l'évolution du marché, d'en corriger les tendances excessives et d'adapter la situation aux meilleures finalités en ce qui concerne la concurrence, les prix et les contenus semble faire le consensus un peu partout.

- Trois questions se posent : Que réguler ? Comment réguler ? Où réguler ?
- L'apparition de la communication numérique bouleverse les domaines traditionnels de la régulation en les rendant plus complexes et en ouvre de nouveaux. Le régime économique de la concurrence caractérise un système déréglementé. Dans beaucoup de pays européens des règles ont été fixées pour favoriser et harmoniser la concurrence entre les différents opérateurs de télévision publics et privés. On a ainsi fixé la participation maximum qu'un groupe financier pouvait avoir dans une société de télévision. Cette proportion est à titre d'exemple, de 50 % en France.
- Le deuxième domaine de régulation est celui de la distribution des fréquences. Ainsi, si le domaine de la télévision a, dans la plupart des pays, été distingué de celui du téléphone, le problème se pose aujourd'hui avec l'évolution du numérique et l'apparition des systèmes de communication mobiles.* « Il semble indispensable de réunifier dans un même domaine de compétence l'audiovisuel et les télécommunications si l'on veut préparer le terrain d'une régulation efficace des nouveaux médias. » (12)
- Le régime des entreprises pose de nouveaux problèmes. Le droit a défini et développé des statuts spécifiques pour l'entreprise de communication écrite ou audiovisuelle et pour les télécommunications. Or, avec l'avènement du numérique la situation est en train de changer puisque, par le multimédia, une même entreprise va désormais développer des activités qui relèvent tantôt du régime juridique des télécommunications, tantôt du régime juridique de la télévision, tantôt du régime juridique de la presse. Faut-il recourir à un régime spécifique du multimédia ou à l'image de ce qui se fait en Angleterre et aux Etats Unis, c'est le droit commun qui doit s'appliquer ?
- Le régime des contenus doit également être précisé. Les textes nationaux ou certains textes comme la directive européenne Télévision sans frontière ont apporté une certaine réglementation aux contenus en fixant des limites aux programmes pour la protection de l'enfance ou pour la représentation de la violence. Des quotas d'émissions nationales ont été imposés aux opérateurs. L'utilisation de la publicité a été entourée d'un certain nombre de limites en termes de volume général ou horaires et aussi pour interdire certains secteurs à la publicité, comme le tabac ou l'alcool.
- Le régime juridique des œuvres appelle une attention particulière pour déterminer les droits attachés aux différentes productions des auteurs, dans la mesure où la nouvelle réalité audiovisuelle permet diffusion et re-diffusion à l'infini. Comment protéger le droit des auteurs, des producteurs, des interprètes ?
- « S'il ya une question polémique et complexe dont la résolution détermine la crédibilité des discours et stratégies visant à sauvegarder et promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans un monde où l'écart entre les promesses investies dans les technologies intellectuelles et les réalités de ses applications sociales ne cessent de croître, c'est bien celle du régime de la propriété intellectuelle...La protection de la propriété intellectuelle est indispensable pour encourager l'innovation et la créativité dans la société de l'information. Toutefois établir un juste équilibre (fair balance) entre la protection de la propriété intellectuelle, d'une part, et son utilisation ainsi que le partage du savoir, d'autre part, est essentiel pour la société de l'information. Autour des

droits de la propriété intellectuelle se joue la bataille des nouvelles formes de brevets* comme appropriation des connaissances. » (13)

- L'Etat est l'auteur de la réglementation par la loi et le règlement. Les règles du jeu sont fixées par la puissance publique reconnue légitime pour ce faire. La formule du cahier des charges est l'un des moyens de réguler une activité déréglementée. Négocié entre l'attributeur de fréquences et un opérateur privé ou public, il rassemble les objectifs auxquels l'opérateur adhère et les principes sur lesquels il déclare orienter son action
- L'internationalisation des télécommunications comme des systèmes de communication audiovisuelle met, en outre, en avant les limites du cadre national de régulation et rend inévitable le renforcement des règles internationales. La problématique d'une régulation régionale à l'échelle de la Méditerranée est ainsi posée. Certes les instances professionnelles régionales telles que l'UER et l'ASBU ont mis en œuvre des procédures de coopération et parfois des services communs, mais la question se posera pour elles dans l'avenir de développer plus avant certaines fonctions d'harmonisation et de coordination.
- Le nombre des opérateurs transnationaux s'accroît de plus en plus, celui des productions multinationales se multiplie chaque jour. De nombreuses questions internationales se posent en termes de diffusion et de contenus. L'Union internationale des Télécommunications (UIT) peut certainement offrir un cadre de réflexion pour la mise en œuvre de procédures adaptées à une réalité qui est devenue largement mondiale, mais le problème majeur des organisations internationales est lié à celui de leur efficacité. La plupart de leurs décisions requièrent l'unanimité.
- Les pays arabes dans la zone du Golfe, du Machreq et au Maghreb n'ont cessé, depuis le début des années quatre-vingt, d'accorder un intérêt particulier à l'introduction des technologies les plus récentes dans le domaine de la communication audiovisuelle. Et cette situation s'est considérablement au moment où d'autres techniques nouvelles ont permis aux publics de capter les programmes télévisuels transmis par les satellites.
- L'orientation récente des pays du Maghreb, pour promouvoir la diffusion des technologies de l'information et de la communication ouvre un champ de recherche original qui recouvre des enjeux majeurs en matière de développement économique et humain. L'analyse de l'insertion des TIC dans les économies du Sud suppose de prendre en compte la dimension sociale et organisationnelle des phénomènes d'innovation et d'appropriation technologique.
- Compte tenu de la diversité des acteurs qui y participent et de la complexité des relations qu'ils entretiennent, il s'agit de considérer qu'un ensemble d'institutions influencent, encadrent et rythment l'appropriation des technologies sur différentes échelles spatiales local, national et international. En effet, ces arrangements institutionnels, sous l'effet conjugué et parfois contradictoire de la globalisation et des actions publiques, déterminent des modes spécifiques de régulation et de coordination des acteurs publics et privés, qui peuvent expliquer les impacts différenciés de l'insertion des nouvelles technologies sur les dynamiques socio-économiques.
- Les conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication, définies dans une large mesure par le pouvoir d'achat des consommateurs et le niveau de développement et de modernisation des réseaux, déterminent le potentiel de leur

diffusion : quels sont les comportements d'adoption des acteurs ? Dans quelle mesure sont-ils incités et encadrés par l'action publique ? Quel est l'impact de l'ouverture progressive à la concurrence des services de télécommunication sur la tarification et la qualité des services ? La libéralisation des services introduit-elle des inégalités sociales et régionales ? Les pratiques d'usage mettent plus précisément en évidence l'impact des technologies de l'information et de la communication sur les changements organisationnels induits et sur les performances des acteurs. L'émergence d'une nouvelle industrie traduit une réorientation du tissu productif vers de nouvelles activités à rendements croissants et à plus forte valeur ajoutée, services de téléphonie, services à distance, industrie du logiciel, ingénierie informatique, services multimédia.

- Dans les années 1970, les pays du Maghreb appuyaient avec force la revendication d'un Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication exprimée d'abord, dans le cadre du Mouvement des Non Alignés, ensuite, dans les instances de l'UNESCO. A l'instar de plusieurs gouvernements du Tiers-Monde, les raisons implicites qui sous-tendaient cette position étaient doubles : d'une part, il s'agissait de s'aligner sur les réserves exprimées à l'encontre du principe juridique de la libre circulation internationale des informations par plusieurs gouvernements autoritaires, et d'autre part, de s'allier toutes les franges progressistes nationales et internationales qui critiquaient l'ordre impérialiste américain de l'information. La même attitude des pouvoirs maghrébins se perpétue aujourd'hui, à travers ces revendications technicistes et ces appels pour combler la fracture numérique.
- Il s'agit, en fait, de comprendre autour des situations que provoque l'avènement de ces technologies, la manière dont les individus, mais aussi le pouvoir politique, réagissent aux implications initiées par leurs usages, mais aussi les effets de sens et de pouvoir qu'elles induisent. Pour la première fois, des individus et des groupes peuvent ainsi aménager des espaces d'autonomie dans lesquels des idées et des informations les plus contradictoires circulent en déjouant souvent le contrôle étatique. Dans la plupart des pays arabes et maghrébins, le nombre des paraboles ne cesse de croître parallèlement à la désaffection des publics vis-à-vis des télévisions nationales. L'irruption de ces technologies de communications dans les foyers et l'engouement qu'elles suscitent auprès des populations, y compris parmi les élites dirigeantes, inaugure de nouveaux espaces que les régimes politiques observent avec beaucoup d'appréhensions.

3- *Les nouveaux espaces d'expression.*

- Désormais, le produit stratégique ne sera plus l'Énergie mais l'Information, mot compris dans le sens du traitement pertinent des données, de leur stockage et de leur distribution. La révolution sera beaucoup plus rapide parce que les technologies évoluent plus vite qu'il y a un siècle. Elle modifiera fondamentalement les structures économiques, les modes d'organisation et de production, l'accès de chacun à la connaissance, les loisirs, les méthodes de travail et les relations sociales. L'économie se recentre non plus sur le savoir-faire, le savoir produire, mais sur l'intelligence, la matière grise, mots compris au sens de capacité de traitement de l'information, de capacité d'innovation, de conception, d'organisation et d'adaptation.

- L'Etat n'est plus maître sur son territoire. Ses stratégies et ses actions dans le champ télévisuel s'ajustent aux mutations. Un nouvel équilibre se fait entre son pouvoir et celui de ce qui n'est plus son public, mais le public. Les transformations de l'espace télévisuel ont des conséquences inédites dans l'espace public, espace contrôlé d'habitude par l'Etat. L'Etat jusqu'alors autorisait certains à intégrer l'espace public et interdisait l'accès à d'autres.
- L'organisation du pouvoir était dictée par le souci du contrôle et imposait donc le modèle pyramidal. Tous ces fondements volent en éclats devant la mutation des médias. En effet, le traitement électronique de l'information, la numérisation des données et, surtout, le développement des réseaux, font que le système pyramidal n'est plus adapté à une gestion éclatée dans l'espace et dans le temps. La montée en puissance de l'information génère une transformation structurelle, modifiant le système socio-économique lui-même. « Ces derniers (Les Etats) ne pourront plus ignorer la volatilité des téléspectateurs. La multiplication des antennes paraboliques sur les toits des habitations est leur premier signe d'insoumission. Ils n'hésitent pas à regarder ce que les autres chaînes, arabes ou non arabes, leur proposent. » (14).

4- Espace public et société civile.

- La télévision peut être appréhendée comme l'élément central de l'espace public et plus exactement de l'espace public politique. Elle est l'organe étatique investi de la mission d'éduquer les masses populaires, de les informer, de les divertir. Dans ce rapport paternaliste, les téléspectateurs sont encore infantilisés.
- La multiplication des formes de communication mises en avant par les chaînes transnationales constitue une autre réalité inédite du processus de mondialisation. Ces nouveaux médias font désormais partie du débat sur la possibilité d'un espace public à l'échelle planétaire. Le marché planétaire sans entraves met en tension la liberté d'expression commerciale et la liberté d'expression citoyenne.
- « La tension et les décalages entre la pluralité des cultures et les forces centrifuges du cosmopolitisme marchand révèlent la complexité des réactions à l'émergence d'un marché unique à l'échelle mondiale. Lors même que l'on signale les potentialités ouvertes par cette attention aux interactions et aux fragmentations, il faut s'empresse de souligner son ambivalence. Elle précipite l'interrogation critique sur le rapport entre les logiques unifiantes et l'organisation de la vie démocratique au quotidien. Mais elle peut aussi s'accommoder des formes multiples que prend le repli identitaire. » (15)
- Une seule chose est claire, les vraies batailles pour l'expression citoyenne se jouent ailleurs que dans les régulations classiques et nationales. La transnationalisation des médias est une rupture instauratrice qui oblige à penser et à agir autrement. Elle oblige à s'interroger sur la conception de l'Etat vu, non seulement comme la seule façon de gouverner, mais aussi, dans certains pays, comme seul mode de représentation de l'espace politique et social. L'objectif étant de comprendre autour des situations que provoque l'avènement de ces technologies, la manière dont les individus, mais aussi le pouvoir politique, réagissent aux implications initiées par leurs usages, mais aussi les effets de sens et de pouvoir qu'elles induisent.

- La mondialisation ne fait disparaître ni l'Etat comme corps politique, ni la nation comme corps social, elle instaure un processus de destruction créatrice d'où émerge une sphère planétaire aux frontières plurielles et brouillées, dans laquelle l'Etat nation n'est plus le cadre de référence englobant tous les autres cadres de l'activité humaine. L'espace public ne peut plus être conçu comme un espace intégré. Il se présente comme une configuration mouvante faite d'entrecroisements de flux et de réseaux.
- Si les médias audiovisuels ne déterminent pas seuls et en dernière instance cet espace public, il existe d'autres influences comme les réseaux de communication traditionnelle, famille, mosquée ... Ils n'en restent pas moins un vecteur fondamental du débat public ne fût qu'à titre fragmentaire et épisodique. La transnationalisation de l'audiovisuel met en présence et en concurrence les systèmes sociaux, politiques et culturels. L'Etat reste libre d'adopter ses politiques économiques, politiques ou sociales, mais elles seront sanctionnées par la société globale. L'utopie serait de penser que le repli et la résistance seraient susceptibles de représenter des réponses appropriées et durables. Pour les gouvernements autoritaires, les techniques modernes de la communication ne sauraient être développées sans leur contrôle.
- En 1970, le philosophe Henri Lefebvre publiait *Le manifeste différentialiste*.^{*} Il considérait que l'émergence de mouvements sociaux s'ordonnant autour de spécificités économiques, politiques, culturelles, ethniques, sexuelles, etc., était l'expression notable de la crise à la fois menaçante et riche de potentialités, du mode de régulation sociale. L'engouement pour des chaînes satellitaires étrangères peut difficilement être compris hors du contexte de crise généralisée d'un modèle d'organisation et de communication classique et hiérarchisé laissant peu d'espaces de liberté pluriels, accessibles à tous.
- Mais quelle sera la nature de cette démocratie ? S'agira-t-il de « ce combat, toujours recommencé et jamais gagné, contre toutes les formes d'inégalité dans la libre expression des pensées de chacun et dans le libre accès aux pensées d'autrui, quelles qu'elles soient » (16) ou de la démocratie de marché qui profite aux puissants opérateurs, aux industries de la communication et en aval quelques téléspectateurs nantis et qui n'est finalement qu'une nouvelle forme de totalitarisme ?
- L'autoritarisme économique n'est pas forcément moins néfaste, « il est en tout cas plus pervers car plus sournois que l'autorité politique qu'il défie. » (17) L'Etat est pris en tenaille entre ce modèle capitaliste réclamant de manière ambiguë plus de libéralisme, et les revendications légitimes des sociétés maghrébines. « Il serait plus prudent pour l'Etat qu'il se mette à l'écoute des acteurs nationaux, militants de l'opposition, acteurs culturels, représentants des différentes composantes de la société civile, pour relever le défi d'une libéralisation réussie de l'audiovisuel sans y perdre toute sa légitimité, à l'échelle locale et à l'échelle régionale...La démocratie cathodique pourrait bien annoncer la mise en place d'un espace public. » (18)
- C'est donc aux opérateurs des médias et à leurs gestionnaires, de prendre conscience des opportunités qu'offrent les Technologies de l'Information et de la Communication au développement de l'entreprise, à la maîtrise des capacités nouvelles exigées par les évolutions du métier de journaliste et à la liberté d'expression fondatrice de l'espace public. Cette prise de conscience, seule à même de reconquérir le public Maghrébin

qui s'enfuit vers les offres étrangères, satellitaires ou électroniques, ce public qui mérite une information de qualité, une information de proximité, et surtout, une information plurielle qui rende compte de son vécu et de ses préoccupations.

- L'espace public peut être appréhendé comme « un réseau permettant de communiquer des prises de position, et donc des opinions ; les flux de la communication sont filtrés et synthétisés de façon à condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique. Tout comme le monde vécu dans son ensemble, l'espace public se reproduit lui aussi par le moyen de l'activité communicationnelle, la connaissance d'une langue naturelle étant suffisant pour y participer ; il lui importe que la pratique quotidienne soit à la portée de tous. » (19)
- La notion de société civile a connu une renaissance à la suite de l'effondrement des régimes communistes d'Europe de l'Est. « C'est dans des constellations historiques tout à fait différente que la sphère d'une société civile vient d'être redécouverte » (20)
- L'emploi de ce concept pose problème dans les pays du Maghreb et dans le monde arabe en général. « Appliqué aux pays arabes, l'emploi du concept de société civile est loin de faire l'unanimité pour des raisons singulièrement composites qui puisent leurs argumentation parfois dans la nature des sociétés arabes, jugées ontologiquement singulières, » (21) parfois dans la nature même du concept qui fait préférer l'emploi de sphère sociale* par exemple.
- On peut cependant définir la société civile comme étant constituée par des acteurs ou des groupes d'acteurs aux identités religieuses, culturelles, professionnelles, sociales, politiques et communautaires plurielles qui se définissent par leur rapport au pouvoir central. Ils sont susceptibles de constituer une concurrence face aux rôles de l'Etat dans la mesure où, représentatifs d'un segment de l'espace social, ils véhiculent un discours, proposent des alternatives socio politiques et culturelles, et dispensent parfois des services sociaux qui ne sont pas pris en charge par l'Etat.
- Ces acteurs se distinguent moins par leur opposition au pouvoir que par le fait qu'ils n'ont qu'une visibilité limitée dans l'espace public. La télévision, élément centrale de cet espace est le prisme par lequel peut se comprendre la relation Etat-société. A la fois moyen de diffusion et organisation, elle permet de mesurer le degré de liberté d'une société donnée étant entendu qu'il existe une homologie** entre l'espace social et le champ télévisuel.
- En fait, l'opposition existe et agit dans un espace autonome plus ou moins coupé du reste de la société. « Leur mode d'expression sociale est relégué dans un espace que l'on pourrait qualifier au mieux d'espace public de substitution ou d'espace politique alternatif. » (22) Les islamistes qui œuvrent dans le domaine caritatif et social, ont une visibilité dans l'espace social et une assise populaire plus importante.
- Les chaînes satellitaires étrangères, essentiellement arabes, vont exercer leur pouvoir coercitif en permettant à l'opposition, mais une opposition choisie, de s'exprimer via ces nouveaux médias.
- Le libéralisme dont font preuve ces chaînes satellitaires part autant d'une volonté de faire l'audience que d'une quelconque éthique journalistique. Elles organisent leur espace narratif sur le modèle standardisé dominant des chaînes anglo saxonnes. Elles ne sont pluralistes que dans la limite du discours hégémonique du tout libéral. « Sa

complaisance (Al Jazeera) par rapport à l'Etat du Qatar indique bien la limite infranchissable que rencontrent aujourd'hui tous les médias émettant depuis une terre arabe. Sa promotion de la parole du clerc Youssef Al Qaradawi, aussi modéré soit il, témoigne de la prédominance de la référence religieuse politique et identitaire en son sein. La fascination déférente de la chaîne envers la bourse et les affaires traduit l'absence de sensibilité sociale de sa direction et son inscription dans un projet de modernisation néolibérale. » (23)

- Reste cependant que le succès que connaissent actuellement les chaînes satellitaires arabes dans les pays arabes et chez les populations immigrées arabes d'Europe et des Etats-Unis, confirme la capacité de ces médias à rivaliser avec les grands médias occidentaux pour peu que les pouvoirs politiques en place n'interfèrent pas.
- La transnationalisation de l'audiovisuel bouleverse la notion d'espace public dans les pays de la rive sud de la méditerranée. Elle signifie aujourd'hui altérité. Tournés vers les espaces que leur procurent les images qui viennent d'ailleurs, les sociétés maghrébines sont à la recherche d'un espace public autre, virtuel peut être, mais qui peut déplacer dangereusement le débat à l'extérieur des référents nationaux et de tous les repères qui font la communauté dans ses racines historiques et identitaires.
- Il importe toutefois de se prémunir contre les critiques émises par plusieurs intellectuels arabes à l'encontre du principe juridique de la libre circulation internationale des Informations. Celui-ci constitue un engagement juridique international pour les Etats, conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui s'inscrit dans le prolongement du respect impérieux de la liberté de la presse au plan national. Et conformément à cet engagement, la réponse à ce qu'il ait convenu d'appeler la conquête des esprits par l'information internationale ne peut porter ni sur une remise en cause du principe juridique de la liberté de la presse, ni dans le recours à la censure d'Etat ou à la rétention des informations en provenance de l'étranger. Cette réponse ne peut provenir que de la réhabilitation des moyens d'information nationaux aux yeux de leurs publics.

5- *Le cyberspace : nouveau mode d'information et de contestation.*

- Le numérique place les industries de contenus dans une situation d'interdépendance stratégiques inédite avec les industries techniques. Les instances de normalisation des techniques de production, de diffusion, d'accès, de contrôle de la reproductibilité sont d'ores et déjà des acteurs majeurs des décisions concernant l'avenir de l'humanité. La compression numérique provoque l'enrichissement de l'offre globale de contenus accessibles sur les réseaux numériques. Jamais une telle profusion de contenus n'a été disponible pour tous les individus dans le monde dès lors qu'ils disposent d'une connexion Internet.
- Spécialisés ou non, les terminaux numériques sont désormais potentiellement interconnectables et les fonctions de recherche et d'exposition des contenus sont essentielles pour guider le consommateur dans l'abondance des offres disponibles. L'évolution des télécommunications avec les satellites, les câbles, la fibre optique et le réseau numérique à intégration de services, (RNIS) a dégagé d'énormes potentialités de

circuits dans lesquelles se sont s'engouffrés des médias classiques comme la télévision hertzienne, la télévision numérique terrestre, la distribution par câble, le téléphone fixe, la téléphonie mobile, la télécopie, le vidéotex, l'interrogation à distance de banques de données, les images satellites, et Internet et moins classiques, le visiophone, le téléenseignement, la téléconférences, le pay per view, la vidéo à la demande, le téléachat, les services codés personnalisés ou encore, télévision interactive.

- Des industriels japonais sont en train de préparer pour 2020 une télévision virtuelle qui permettrait de regarder des images en 3D sous n'importe quel angle. La commutation téléphonique, d'abord électromagnétique puis numérique, est en train de connaître une autre avancée technologique par la généralisation de la fibre optique et par l'adoption de l'Asynchronous Transfer Mode, mode de transfert asynchrone (ATM), technique qui permet d'établir des liaisons à débit variable selon la demande, et de garantir la continuité du débit avec un retard acceptable pour les communications audiovisuelles.
- Le téléphone mobile s'attaque aux services en ligne, au e-commerce et à la télévision. La toute dernière innovation a sans doute été, en 2005, le débarquement de la télévision sur les téléphones mobiles grâce à la troisième génération des équipements. C'est le public potentiel des détenteurs de téléphones mobiles qui attire la convoitise des radiodiffuseurs associés à des opérateurs de téléphonie. En effet, en septembre 2005, et selon Wireless Intelligence, une société d'étude créée par la GSM Association, on comptait deux milliards d'utilisateurs de téléphones mobiles. Cela fait près du tiers de la population du globe. Les sociétés Canal+, SFR, Nokia et Tower Cast ont commencé en octobre 2005 l'expérimentation de télévision mobile à Paris au format DVB-H. Les émissions sont captées soit sur téléphone mobile, soit sur télé de poche soit encore en voiture. Les abonnés reçoivent treize chaînes du bouquet Canal Satellite, des programmes interactifs, un guide des programmes et même de la vidéo à la demande (Video On Demand, VOD).
- Depuis la fin des années quatre vingt dix, on constate une tendance à la baisse de l'audience de la télévision chez les enfants devant la percée des consoles de jeux et des ordinateurs multimédia. Super Mario, le héros des jeux Nintendo, est devenu aussi célèbre que Mickey chez les enfants. L'image et les personnages de synthèse sont en train de remplacer les acteurs en chair et en os. Les décors sont incrustés électroniquement sur fond bleu et les personnages des dessins animés sont animés par logiciel par le truchement des gestes réels accomplis par des acteurs bardés de connexions.
- Microsoft, qui a été le premier à éditer un CD-ROM en 1987, s'est lancé dans une course effrénée pour l'acquisition de droits, allant jusqu'à tenter d'acheter ceux des musées français, le musée Rodin en particulier. Bill Gates adopte une stratégie qui ambitionne de l'établir comme le premier fournisseur d'images numérisées au monde. Dès 1991, il acquiert les droits iconographiques de l'éditeur britannique Dorling Kindersley, ceux des peintures de la Fondation Barnes. Il signe des accords avec les plus grandes bibliothèques: Library of Congress (Washington), National Gallery (Londres), Musée de l'Ermitage (Saint-Petersbourg). En 1996, au travers de sa société Corbis, il achète les archives du célèbre photographe américain Bettmann, celui qui a

couvert la retraite américaine du Vietnam. Il lance une encyclopédie multimédia, Encarta, qui permet l'accès à 25 mille articles et 17 mille éléments multimédias. Internet a bouleversé l'économie mondiale et la hiérarchie traditionnelle des médias grâce à trois de ses qualités : ubiquité, variété et interactivité. Véritable forum, une agora planétaire où s'échangent des données allant de la recherche la plus avancée aux communications les plus banales.

- Les défis et les enjeux que pose Internet* pour les pays du Maghreb résument, en fait, les défis des nouvelles technologies de l'information.
 - Rareté des sources et inexistence d'une interface utilisateur en langues nationales. Internet reste aujourd'hui un réseau largement dominé par les sources anglo-saxonnes et par la langue anglaise. **
 - Développement des infrastructures des télécommunications et des serveurs locaux dans les pays de la rive sud.
 - Défi de la maîtrise de ces nouvelles technologies et donc celui de la formation et du perfectionnement des ressources humaines.
 - Mais le véritable défi demeure, comme pour l'audiovisuel, celui des contenus locaux.
- Que vont contenir ces réseaux comme offres nationales ? Offres de services, offres de programmes, offres de connexion à des bases de données locales ?
- Devant cette véritable révolution socioculturelle, les pouvoirs politiques paniquent. Ils n'ont plus affaire à l'électeur ou au consommateur, ils sont confrontés à l'émergence des individus, des personnes communicantes, potentiellement créateurs, libres et incontrôlables. L'intérêt pour les émissions des télévisions satellitaires trouve son prolongement, et parfois même s'aiguise davantage au contact d'Internet. Les news, les forums de discussions et les journaux on line permettent de diffuser des contre informations, de critiquer ouvertement les dirigeants politiques.
- Le profil de l'internaute est souvent celui d'un jeune étudiant en quête d'un espace de liberté et d'épanouissement qu'il cherche à atteindre à travers les forums de discussion, les chats, le courrier électronique. Il existe aussi une élite formée d'universitaires, de chefs d'entreprise et de professions libérales qui assouvissent leur besoin en informations, en surfant sur la Toile, à la recherche de news et d'articles de presse sur le pays, publiés par des médias étrangers et interdits de diffusion, et des journaux on line animés souvent par des opposants politiques.
- L'attrait des publics pour la Toile, le chat, ne cesse de croître en dépit des obstacles financiers et surtout techniques, (faible débit). Le recours aux sites de toutes sortes donne libre cours à un esprit de créativité et de débrouillardise dans l'usage de ces technologies, développant en même temps, des formes nouvelles de solidarité et de contestation du pouvoir
- Ces nouvelles formes d'information, mais aussi de contestation, constituent un moyen pour des individus privés d'information, d'aménager des espaces d'autonomie qui déjouent la censure d'Etat. Elles sont interprétées comme un rempart contre l'autorité

étatique, un dispositif qui garantit l'autonomie, même relative, des individus, à l'égard du pouvoir politique.

- Ainsi l'usage des proxy, sites intermédiaires servant de caches entre l'internaute et le site qu'il veut utiliser, se généralise, et à chaque fois que des sites sont interdits d'accès par les fournisseurs nationaux.* Les adresses de nouveaux proxy se transmettent discrètement à chaque fermeture d'anciennes adresses par les autorités. ** Les blogs et autres sites non officiels jouent un rôle nouveau comme leaders d'opinion et comme prescripteurs culturels.
- Internet qui revêt désormais une importance dans le paysage de la communication transnationale est un moyen difficile à contrôler, qui permet de fournir à des coûts relativement accessibles des informations en concurrence avec les grands news networks, même si les modalités d'utilisation des codes sont plus complexes, puisqu'il s'agit d'un langage multimédia. Dans le conflit irakien actuel, les groupes auteurs d'enlèvements tendent de plus en plus fréquemment à diffuser les vidéos de leurs proclamations et de leurs exécutions par Internet.
- « Non seulement ce moyen s'adapte bien, structurellement parlant, à la nature clandestine de ces groupes, mais, les informations une fois mise en circulation, il leur permet de mieux contourner les éventuels blocages ou censures mis en œuvre pour stopper la diffusion des vidéos. Dans ces tragiques circonstances, les communicateurs font eux aussi preuve d'une prédisposition mémétique*** à l'usage des codes, à travers de très sophistiquées modalités d'élaboration des éléments signifiants. » (24)
- La multiplication des formes de communication, mises en œuvre par les organisations non gouvernementales ou par d'autres associations de la société civile, ou par les individus constitue une autre réalité inédite du processus de mondialisation. Ces nouveaux réseaux sociaux font partie désormais du débat sur la possibilité d'un espace public à l'échelle planétaire. On peut considérer la mondialisation comme un ensemble spatial inédit de connexions entre sociétés, individus, système international et condition humaine.
- Certes, La mondialisation ne fait évidemment pas disparaître le territoire et elle ne diminue en rien l'importance de la réalité locale. Elle constitue d'abord un enjeu local puisque c'est à cet échelon qu'en sont d'abord perçus et ressentis les effets, mais « la mondialisation entraîne en même temps un repositionnement de la dimension locale en fonction de la réalité globale. » (25)
- Si la rive nord, théâtre de la première expérience d'intégration macro régionale étrenne le débat sur le rôle de la communication à travers le débat sur la formulation d'une politique commune dans le domaine des industries de la culture que cristallise la clause de l'exception culturelle, la zone sud est sans doute l'une des régions du monde où sont réunis toutes les situations d'ambivalence caractérisées par des flux et des reflux, mettant à nu les paradoxes et dysfonctionnements qui agitent le champ politico médiatique.
- Le défi universel constitué par les Nouvelles Technologies concerne-t-il autant les pays du Nord que les pays du Sud? L'avènement de cette société de l'information annonce-t-il un accès égalitaire de tous, individus, groupes et pays, à cette fin de la pénurie d'information ? Comment les sociétés actuelles vont-elles réagir ? Comment les

mentalités et les cultures vont-elles évoluer? Comment les gouvernements des pays du Sud vont-ils cohabiter avec le libre accès à l'information du citoyen et l'émergence de la société civile ?

- Devant la faillite des idéologies nationalistes, la communication a pris le relais et s'affiche comme paramètre par excellence de l'évolution, à un moment historique où les sociétés cherchent désespérément un sens à leur avenir. Les Etats trop enclins à contrôler les productions télévisuelles ont toutes les chances de rester en marge du jeu audiovisuel. « Les raisons que l'Etat avait coutume d'invoquer quant au verrouillage de la télévision se rapportaient à la responsabilité morale de la télévision par rapport à la culture et à la sécurité nationale. Ce statut conféré aux médias nationaux était sensé justifier, et justifie encore dans une certaine mesure, le dirigisme de l'Etat vis-à-vis des journalistes et des aspirants à la liberté d'exprimer autre chose. Or, cet autoritarisme perd toute crédibilité puisque le ciel est ouvert. » (26) Le monopole national de l'information a vécu. Et les États sont impuissants à combattre ces images venues du ciel ou ces informations qui transitent par la simple télécopie ou par le réseau des réseaux.
- La libre circulation de l'information, malgré les dérives commerciales et déontologiques de certains médias, est un facteur qui joue en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. La multiplication des sources de l'information a, d'une certaine manière, coupé le cordon ombilical entre le citoyen et sa télévision, en réalité, entre lui et ses gouvernants. Le rapport du citoyen du Sud à ses médias nationaux se trouve profondément modifié.
- Une véritable mutation des médias nationaux tant sur le plan de la forme que sur celui du contenu s'avère de plus en plus nécessaire et s'impose pour que les médias nationaux puissent être en phase avec les programmes des autres. Les publics des pays du Sud ont soif de leur propre image. Et avec l'explosion de l'offre de programmes, explosion qui sera encore plus évidente dès la généralisation de la compression numérique, ce besoin d'identité* se fera de plus en plus pressant. « L'identité qui est la condition même de l'être au monde ne peut être réduite à sa dimension individuelle : elle se construit à travers la relation aux autres, elle est indissociable d'un processus culturel. » (27)
- La dynamique sociale se recompose aujourd'hui autour de l'individu par l'effet des contradictions sociales et de la consommation de masse. Entre un mode où le sens était donné d'en haut et un univers qui offre de multiples identifications possibles parmi lesquelles l'individu doit faire des choix et des arbitrages. Le processus de construction identitaire se déroule dans le champ de la représentation. Il est d'ordre symbolique.
- Dans cet univers des signes, l'individu n'est rien sans les univers de signification dans lesquels il s'inscrit. La construction identitaire se déroule de plus en plus dans des cercles de socialisation multiples et à géométrie variable. Toute démarche identitaire vise à réconcilier la construction de soi dans la relation à autrui. On ne peut défendre une identité par le repli, par décret ou en prétendant la fixer à un stade donné.
- L'identité résistance ne peut jamais être qu'un stade d'attente. « La quête d'une identité contribue aussi puissamment que le changement techno-économique à modeler l'histoire. » (28) la pluralité ne se définit pas forcément en fonction des Etats-nations «

L'identité est construite autour d'une logique de paradoxe dont la condition politique est une illustration : l'union passe par la division. La possession de soi est suspendue à la séparation de soi » (29) La nation localisée demeure la source centrale d'identification et le foyer principal d'une communauté de destin. Mais elle n'est plus le champ clos des relations sociales. L'homme n'a jamais cessé de s'affranchir des contraintes géographiques, mais les pôles des territoires symboliques ne coïncident pas toujours avec ceux du monde physique.

■ **Sources bibliographiques :**

1. **HAMIDOUCHE Younes**, Bouteflika esquisse les contours du nouveau champ audiovisuel en Algérie, La Tribune, Alger, 20 décembre 2004.
2. **REDING Viviane**, Commissaire européenne, Rabat, septembre 2002.

* Sous le terme de nouvelles technologies, on désigne l'ensemble des innovations datées des années quatre vingt et dont l'impact sur l'industrie culturelles est devenu sensible au début des années quatre vint dix. Il s'agit du passage de l'enregistrement analogique de l'information au codage et à l'enregistrement numérique de l'information, de la compression des données enregistrées et du couplage des télécommunications et de l'ordinateur.

4. **BUSTAMANTE Enrique**, Cultural industries in the digital age: some provisional conclusions, media, culture and society, Sage publication, London, 2004, p 68.

* Ce processus se fait par l'intermédiaire d'un alphabet très rudimentaire compose du 0 et du 1. Un principe parfaitement adapté aux appareils électroniques. Le 0 signifie que l'interrupteur est déconnecté, le 1 traduit une situation de connexion. Cet alphabet ne demande pas aux machines une grande intelligence, mais plutôt une forte puissance de calcul. Ainsi, en alphabet numérique, la lettre A s'écrit 11 0001, le B 11 0010. Pour reproduire un texte, un ordinateur n'a besoin que de rapidité. Un signal sonore est codé en éléments binaires bits (binary digit). Quant à l'image, son unité de mesure est le pixel (picture element). Pour un ordinateur, n'importe quel texte, musique ou image n'est qu'une suite plus ou moins longue de 0 et de 1.

5. **CHANTEPIE Philippe**, LE DIBERDER Alain, Révolution numérique et industries culturelles, coll. Repères, La Découverte, Paris, 2005. P 132.

6. **LEQUEUX Fabrice**, **RALLET Alain**, Un internet peut en cacher un autre : vers l'avènement du multimédia en ligne, réseaux, n° 124, Juin 2004, p 3.

7. **TARDIF Jean**, **FARCHY Joëlle**, Les enjeux de la mondialisation culturelle, op cité, p 170.

8. **DIBIE Jean Noël**, La Télévision un pont virtuel sur la Méditerranée entre les peuples et les cultures, op cité, p 93

9. Ibid, p 95.

* Microsoft développe la technologie Greco qui permet de lire des pages web sur n'importe quel terminal numérique. Sony, en partenariat avec AOL Time Warner cherche à faciliter la connexion au réseau internet en dotant de connexion tous ses équipements commercialisés aux Etats Unis, y compris les téléviseurs.

* La même chaine pouvant être simultanément cryptée dans différents systèmes.

10. **Tony Mason**, Secrétaire général adjoint de la BBC, intervention lors des actes du colloque international : La Télévision numérique. Défis et Perspectives : enjeux pour la coopération. Fès, Maroc, 2-3 Juin 1994.

C'est tout particulièrement en matière de divertissement, champ d'action privilégié des chaînes commerciales, que la télévision de service public se doit de veiller à enrichir le public, élargir ses choix et former son goût. Faire la preuve que l'on peut distraire sans avoir recours à des procédés vulgaires ou dégradants.

11. **TARDIF Jean, FARCHY Joëlle**, Les enjeux de la mondialisation culturelle, op cité, p 270

* En France, une première tentative avait été faite par la loi de communication audiovisuelle de 1986 pour mettre sous la responsabilité de la même instance de régulation la gestion de fréquences de radio et télévision et de fréquences de radio messagerie. Les débats qui ont lieu actuellement en France avancent un certain nombre d'hypothèses, avec la création d'une Agence de Gestion du Spectre, selon lesquels un nombre croissant de programmes passeraient par des fils ou par les satellites, tandis que des fréquences hertziennes en nombre plus important pourraient être consacrées au téléphone mobile.

12. **BALLE Francis**, En finir avec l'hypocrisie, Médiaspouvoir, N° 29, janvier-Février-Mars 1993, Paris, p 51.

* En 1994, les accords de Marrakech qui fondent l'OMC ont aligné la législation mondiale relative aux brevets sur les normes américaines. Ils ne concernent plus uniquement les applications industrielles d'une innovation, mais aussi les connaissances fondamentales dont le monopole risque de bloquer la poursuite de la recherche. Les codes informatiques par exemple (Windows).

13. **MATTELART Armand**, Diversité culturelle et mondialisation, op cité, p 91.

14. **GUAAYBESS Tourya**, Télévisions arabes sur orbite, op cité, p 155.

15. **MATTELART Armand et Michèle**, Histoire des théories de la communication, op cité, p 99-100.

* **LEFEBVRE Henri**, Le manifeste différentialiste, Gallimard, Paris, 1970.

17. **BALLE Francis**, Médias et sociétés, op cité, p 658.

18. **GUAAYBESS Tourya**, Télévisions arabes sur orbite, op cité, p 186.

19. **HABERMAS Jürgen**, Droit et Démocratie, Gallimard, Paris, 1997, p 387

20. **Ibid** p 395.

21. **SALAME Ghassan** (dir), Démocraties sans démocrates. Politique d'ouverture dans le monde arabe et islamique, Fayard, Paris, 1994, p 49.

22. **LAMLOUM Olfa**, AL Jazira, miroir rebelle et ambigu du monde arabe, op cité, p 140

23. **NABA René**. Guerre des ondes... Guerre des religions. La bataille hertzienne dans le ciel méditerranéen. L'Harmattan Paris 1998. p 124

** En 1996, selon Joël de Rosnay, directeur du développement et des relations internationales de la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris, 76% des contenus du net circulaient en anglais et la seconde langue sur le net était l'Espagnol. En 2004, l'anglais,

tout en restant la première langue de navigation des internautes (35,2% des accès), voyait d'autres langues émerger (Chinois 13,7% ; Espagnol 9% ; Japonais 8,4% ; Langues germaniques 4,2% et Français 3,8%). La langue Arabe n'obtient que 1,4

* Les Providers (fournisseurs d'accès nationaux, y compris les privés), sont contrôlés par des organismes étatiques.

** A titre d'exemple, le site de l'opposition à l'étranger *Tunisnews*, diffuse quotidiennement une lettre d'information concernant notamment, la situation des libertés et des droits humains en Tunisie, les activités de l'opposition et des associations indépendantes, ainsi que sur les dernières *noukat* (plaisanteries et dérisions politiques) et rumeurs qui circulent dans le pays. Ce site affiche plus de dix mille visiteurs par jour. Excédé par la prolifération des sites critiques créés par des jeunes opposants, le pouvoir tunisien avait décidé de sévir pour la première fois en juin 2002, en condamnant un jeune tunisien, animateur depuis une année d'un site du nom de 'TUNeZINE' à deux ans de prison ferme, pour : « propagation de fausses nouvelles » et « utilisation frauduleuse délibérée de lignes de communications » (log-in pirates et proxy).

*** L'exemple le plus évident est celui du code orange imposé aux captifs. Ce code a été adopté après la diffusion des images des tortures perpétrées par les Américains dans les prisons irakiennes. Cette couleur fait fonction d'écho mémétique aux uniformes oranges portées par les détenus de Guantanamo. Elle signifie que le prisonnier est condamné à mort par représailles à l'invasion de l'Irak.

24. **FEATHERSTONE Mike**, LAW Scott, ROBERTSON Roland, *Spaces of culture*. City, Nations, World, Sage, London, 1999, p 35.

25. **TARDIF Jean**, **FARCHY Joëlle**, *Les enjeux de la mondialisation culturelle*, op cité, p 56.

26. **GUAAYBESS Tourya**, *Télévisions arabes sur orbite*, op cité, p 237.

* Il importe de distinguer l'identité de *l'identitarisme*. « L'identitarisme considère l'identité comme un héritage conféré par une entité pré-constituée à laquelle on prête un caractère permanent sinon invariant ». TARDIF Jean, FARCHY Joëlle, *Les enjeux de la mondialisation culturelle*, op cité, p 44

A cette vision défensive d'une identité essentialisée et en quelque sorte figée, s'oppose une approche qui conçoit l'identité comme un projet jamais achevé et à l'issue jamais assurée, *un moteur de l'aventure humaine*.

27. **Ibid**, p 43.

28. **CASTELLS Manuel**, *L'ère de l'information*, tome 1 : *La société en réseau*, trad. Fr, Fayard, Paris, 1998, p 25.

29. **GAUCHET Marcel**, *la condition politique*, Gallimard, Paris, 2005, p 14.